

Exclusif : le plan de l'ENA pour rivaliser avec les grandes universités - 19 déc. 2016

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2019 de l'Ecole nationale d'administration que s'est procuré Acteurs publics, lance une réflexion sur un changement de statut afin de permettre la délivrance de diplômes. Une révolution pensée depuis près de quinze ans et destinée à rendre l'école plus attractive à l'international.

Jouer dans la cour des grandes universités et autres écoles diplômantes. C'est l'ambition affichée par le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2019 de l'Ecole nationale d'administration (ENA) présenté au conseil d'administration le 30 novembre et approuvé par le gouvernement. Dans ce document confidentiel qu'Acteurs publics s'est procuré, l'école et les deux tutelles que sont le secrétariat général du gouvernement (SGG) et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), s'accordent sur la nécessité de revoir le positionnement de l'École, ses partenariats et de réfléchir à son statut.

"Si le positionnement de l'ENA comme école d'application ne souffre pas de contestation, il ne doit pas interdire une inclusion plus résolue de l'école dans le paysage de l'enseignement supérieur, un développement plus déterminé de ses activités de recherche, voire une réflexion sur l'évolution de son statut" juge d'abord en préliminaire le COP, avant d'aller plus loin. Le document pose très clairement la question du "changement de statut de l'école", en suggérant d'abandonner celui d'établissement administratif, établi en 1945 au profit de celui d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) dans sa version de « Grand établissement » (EPSCP-GE), au sens des dispositions du code de l'éducation.

Les Ecoles normales supérieures (ENS), mais aussi l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), dont les missions premières continuent d'être la formation initiale de fonctionnaires, recourent à ce statut d'EPSCP-GE, argumente le document. Le statut d'EPSCP "autoriserait ainsi l'ENA à délivrer seule des diplômes, tant pour ses formations continues que pour ses formations initiales et pourrait être de nature à faciliter la mise en place d'une fondation. Au-delà, il pourrait aussi être envisagé de créer une école doctorale au sein de l'ENA en s'appuyant sur le centre de recherche existant" expose le document. Dans un premier temps, l'école, ses deux tutelles (le SGG et la DGAFP) et le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche "travailleront en étroite concertation à une étude d'impact sur ce possible changement de statut", précise le COP.

"L'étude va devoir déterminer si le modèle actuel d'école d'application est compatible avec cette nouvelle aspiration, car l'ENA ne forme que des gens qui ont vocation à devenir hauts fonctionnaires, à la différence par exemple des ENS ou Polytechnique, décrypte l'un des concepteurs du COP. Cela n'empêche pas que ce soit diplômant mais cela pose des questions lourdes, d'où notre prudence dans le document même si évidemment on a eu la validation pour le faire. On verra si la réflexion aboutit mais c'est un moyen d'engager une réflexion un peu positive sur l'école et pas uniquement de résumer le sujet à 'est-ce que l'école doit être maintenue ou supprimée'".

L'ENA est aussi appelée à développer les chaires associant d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans les domaines "les plus pertinents" pour contribuer à la recherche et à la formation en administration publique. Cette école est la seule grande école à ne pas disposer d'une fondation utile pour lever des fonds. "La création d'une fondation apparaît ainsi nécessaire au soutien et au développement des activités de l'école. Il

importe d'explorer les conditions juridiques permettant la création d'une fondation et l'intérêt des entreprises travaillant avec les collectivités publiques à soutenir les missions de l'école selon plusieurs axes" énonce le COP, alors que l'ENA, qui affiche ainsi de nouvelles prétentions, ne brille pas par sa santé financière du fait des diverses charges pesant sur ses épaules.

L'ambition d'une ENA diplômante n'est toutefois pas nouvelle. En 2004 déjà, un rapport commandé à deux membres du conseil d'Etat - Bernard Stirn et Edouard Crepey - par le ministre de la Fonction publique de l'époque, Renaud Dutreil - qui rêvait de créer un "Harvard" à la française - et intitulé "Le statut de l'École nationale d'administration" avait émis cette préconisation. Tout en constatant que l'École n'avait jamais eu de monopole dans le recrutement de la haute fonction publique et se trouvait de plus en plus concurrencé sur ce terrain, le rapport Stirn-Crepey de 2004 jugeait que la délivrance de diplômes reconnus était plus nécessaire encore pour attirer à l'École des élèves étrangers. Mais l'affaire n'avait pas abouti. Douze ans plus tard, les pouvoirs publics semblent cette fois-ci décidés à franchir le pas au travers du COP 2017-2019.

Certains observateurs voient aussi dans cette initiative une réponse à la création en 2015 de l'École des affaires publiques de Sciences-Po Paris - qui propose plusieurs masters- même si à ce stade, le projet de l'ENA reste assez flou, notamment en ce qui concerne le public visé. Pour délivrer des diplômes, l'école est aujourd'hui obligée de nouer des alliances avec des universités comme avec Paris-Dauphine pour le master de gestion publique ou, dans un autre registre, l'Université de Strasbourg pour les élèves du cycle étranger.

Tout en permettant de renforcer l'attractivité en direction des élèves étrangers, la stratégie esquissée par le COP 2017-2019 pourrait favoriser une meilleure reconnaissance du parcours des énarques français (généralement déjà titulaires au minimum d'un Bac + 5). Car si prestigieuse soit-elle, la qualité d'ancien élève de l'école n'apporte rien sur le plan des diplômes, surtout lorsqu'il s'agit de postuler à l'international. Et quand on sait la difficulté du concours...

Mais la prudence sémantique du document rappelle en creux que plusieurs obstacles devront être surmontés. D'abord, le nouveau gouvernement sorti des élections présidentielles de mai 2017 devra partager cette orientation. Un préalable. Ensuite, il faudra observer la réaction de l'écosystème, et notamment celle des autres acteurs très engagés dans la formation et la recherche sur la gouvernance publique comme Sciences-Po Paris ou d'autres universités. Au sein même de l'énarchie, le projet questionne. "Pour délivrer des diplômes, il faut des enseignants, note, sceptique, un haut fonctionnaire fin connaisseur de l'école. Or l'ENA n'a pas de corps enseignant mais simplement des professionnels qui font des interventions. Il faudrait recruter des enseignants, des professeurs agrégés, mais avec quelles rémunérations, quel budget et pour quelles cibles ?". Le débat est désormais lancé.

Pierre Laberrondo – Acteurs Publics